

## Centre Psycho-Médico-Social



# PROJET DE CENTRE

2020-2025

N° d'entreprise : 0207.725.104

**Centre PMS I de Huy**  
50 rue Saint-Pierre 4500 Huy  
Tél.: 04 279 20 95

## PROJET DE CENTRE 2020-2025

CENTRE PMS I PROVINCIAL DE HUY

rue Saint-Pierre, 50  
4500 HUY  
☎ 04 279 20 95

Pour le Centre PMS  
La Directrice




Françoise DONNAY

La Directrice Coordinatrice




Joëlle MARNETTE

La Directrice générale adjointe  
Formation



Pascale PITANCE

Pour le pouvoir organisateur  
Le Directeur général  
Enseignement et Formation



Salvatore ANZALONE

## Table des matières

|            |  |   |
|------------|--|---|
| <b>I</b>   | Contextualisation : .....  | 1 |
| <b>II</b>  | Dénomination et adresse du Centre : .....                                | 1 |
| <b>III</b> | Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention : .....     | 2 |
| <b>IV</b>  | Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre : .....  | 3 |
| <b>V</b>   | Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort : ..... | 4 |
| <b>VI</b>  | Nombre d'agents et leurs fonctions : .....                               | 5 |
| <b>VII</b> | Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO                     |   |
|            | 1) Offre de services : .....   |   |
|            | 2) Réponses aux demandes des consultants : .....                         |   |
|            | 3) Actions de prévention : .....   |   |
|            | 4) Repérage des difficultés : .....                                      |   |
|            | 5) Diagnostic et guidance : .....  |   |
|            | 6) L'orientation scolaire et professionnelle : .....                     |   |
|            | 7) Le soutien à la parentalité : .....                                   |   |
|            | 8) L'éducation à la santé : .....  |   |

| <b>Nom de l'école</b>   | <b>E / I</b> | <b>Adresse</b>     | <b>N°</b> | <b>CP</b> | <b>Localité</b> | <b>M</b> | <b>P</b> | <b>S</b> |
|---|--------------|--------------------|-----------|-----------|-----------------|----------|----------|----------|
| HUY – ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE  |              |                    |           |           |                 |          |          |          |
| ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY – ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE                 | I            | Rue Saint-Pierre   | 48        | 4500      | Huy             |          |          | S        |
| INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY                              | E            | Avenue Delchambre  | 6         | 4500      | Huy             |          |          |          |
| INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY                              | I            | Avenue Delchambre  | 6         | 4500      | Huy             |          |          | S        |
| ECOLE FONDAMENTALE DU CHATEAU VERT  | E            | Chemin de Perwez   | 16        | 4500      | Huy             |          |          |          |
| ECOLE FONDAMENTALE DU CHATEAU VERT  | I            | Chemin de Perwez   | 16        | 4500      | Huy             | M        | P        |          |
| ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE  | E            | Chemin de Perwez   | 16        | 4500      | Huy             |          |          |          |
| ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE  | I            | Chemin de Perwez   | 16        | 4500      | Huy             |          |          | S        |
| ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE DE TIHANGE   | E            | Rue du Centre      | 18        | 4500      | Huy             |          |          |          |
| ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE DE TIHANGE   | I            | Rue du Centre      | 18        | 4500      | Huy             |          | P        |          |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE  | E            | Avenue de Beaufort | 2         | 4500      | Huy             |          |          |          |
| ECOLE FONDAMENTALE DE BEN-AHIN  | I            | Avenue de Beaufort | 2         | 4500      | Huy             | M        | P        |          |
| ECOLE COMMUNALE DE SOLIERES   | I            | Rue Chefard        | 13        | 4500      | Huy             | M        | P        |          |
| INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL DE LA PROVINCE DE LIEGE | E            | Avenue Delchambre  | 23        | 4500      | Huy             |          |          |          |
| INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL DE LA PROVINCE DE LIEGE | I            | Avenue Delchambre  | 23        | 4500      | Huy             |          |          | S        |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE  | E            | Rue Pierre Jacques | 1         | 4520      | Wanze           |          |          |          |
| ECOLE COMMUNALE DE MOHA   | I            | Rue Pierre Jacques | 1         | 4520      | Wanze           | M        | P        |          |
| ECOLE COMMUNALE   | I            | Thier Ghisbert     | 183       | 4520      | Wanze           | M        | P        |          |

| Nom de l'école                     | E / I | Adresse              | N°   | CP   | Localité       | M | P | S |
|------------------------------------|-------|----------------------|------|------|----------------|---|---|---|
| DE HUCCORGNE                       |       |                      |      |      |                |   |   |   |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE       | E     | Rue Mottart Laloi    | 4    | 4520 | Wanze          |   |   |   |
| ECOLE COMMUNALE DE VINALMONT       | I     | Rue Mottard Laloi    | 4    | 4520 | Wanze          | M | P |   |
| ECOLE COMMUNALE DE BAS-OHA         | I     | Rue Charles Bormans  | 24/2 | 4520 | Wanze          | M | P |   |
| ESPACE SCOLAIRE « JEAN BOURGEOIS » | E     | Rue de la Résistance | 3    | 4520 | Wanze          |   |   |   |
| ESPACE SCOLAIRE « JEAN BOURGEOIS » | I     | Rue de la Résistance | 3    | 4520 | Wanze          | M | P |   |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE       | E     | Rue Robert Delaude   | 2    | 4520 | Wanze          |   |   |   |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE       | I     | Rue Robert Delaude   | 2    | 4520 | Wanze          | M | P |   |
| ECOLE COMMUNALE DE HERON           | E     | Place Communale      | 1    | 4218 | Couthuin       |   |   |   |
| ECOLE COMMUNALE DE COUTHUIN CENTRE | I     | Place Communale      | 1    | 4218 | Couthuin       | M | P |   |
| ECOLE COMMUNALE DE SURLEMEZ        | I     | Rue des Ecoles       | 4    | 4218 | Couthuin       | M | P |   |
| ECOLE COMMUNALE DE WARET-L'ÉVÊQUE  | I     | Chaussée de Wavre    | 78   | 4217 | Warêt-l'Évêque | M | P |   |
| ECOLE COMMUNALE DE MARNEFFE        | E     | Rue Lambert Daxhelet | 2    | 4210 | Marneffe       |   |   |   |
| ECOLE COMMUNALE DE MARNEFFE        | I     | Rue Lambert Daxhelet | 2    | 4210 | Marneffe       |   | P |   |

Population totale du ressort : 4843 élèves au 15 janvier 2020.

#### **IV Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre :**

Le projet du Centre P.M.S. Huy1 s'inscrit dans le cadre du programme de base défini par le Décret du 14 juillet 2006, dans le respect des valeurs définies au chapitre 3 § 1 du programme spécifique des Centres Psycho-Médico-Sociaux organisés par la Province de Liège.

Nous nous accordons sur quelques valeurs à privilégier dans la plupart de nos actions.

- Dans toute situation, nous restons centrés sur le bien-être de l'enfant en préservant notre autonomie tant dans le choix de la méthodologie que dans les conseils prodigués ou les prises de décision même si des pressions sont exercées sur nous.
- Nous voulons défendre la qualité d'un service public à l'usage d'une population peu favorisée en développant un travail de proximité. Nous analysons les

demandes qui nous parviennent pour dégager en équipe une réponse adaptée qui se traduit par une prise en charge ou l'orientation vers un service compétent.

- Nous souhaitons renforcer le partenariat et la collaboration avec des services locaux pour initier des actions de prévention et d'information ou encore participer à des projets collectifs.
- Nous souhaitons donner aux parents une image rassurante du Centre P.M.S. qui doit être perçu comme une ressource dans leur mission d'éducateur.

## **V Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort :**

Le Centre Huy 1 est un Centre PMS mixte comportant dans son ressort deux petits établissements d'enseignement spécialisé.

- Une école maternelle et primaire organisant un enseignement de type 4 et type 5.
- Une école secondaire professionnelle organisant un enseignement de type 2 et type 4

Quoique le ressort soit assez centralisé géographiquement autour de la ville de Huy, la population est assez variée tant par la diversité des niveaux d'enseignement concernés –maternel, primaire, secondaire traditionnel et spécialisé et enseignement secondaire complémentaire- que l'environnement des différents établissements concernés.

Les écoles de ville tant au niveau du fondamental que du secondaire accueillent des jeunes issus de milieux peu favorisés où le taux d'immigration s'est élevé de façon significative au cours de la dernière décennie.

Plusieurs communautés se côtoient ; les plus représentatives sont d'origines africaine et albanaise.

Les enfants issus de cette immigration ont une connaissance élémentaire de la langue française mais ne peuvent bénéficier d'un encadrement privilégié de primo-arrivants. Par ailleurs, les services d'alphabétisation n'accueillant que les adultes, les jeunes élèves ont peu d'aide et de soutien sur le plan scolaire en dehors de l'école. Les différences culturelles freinent souvent la portée de nos actions dans certaines familles. Les différents quartiers des deux villes, Huy et Wanze, qui constituent le territoire de notre ressort offrent des possibilités d'encadrement après la classe fort inégales, certains étant complètement dépourvus d'école de devoirs.

Les écoles rurales ont, dans l'ensemble, une population plus homogène avec des niveaux socio-culturels variables d'un établissement à l'autre, voire d'une implantation à l'autre d'un même établissement.

Le tissu associatif est assez dense en région hutoise.

Nous collaborons avec le service de Santé Mentale et de nombreux services sociaux d'aide et de soutien aux personnes en difficulté qui, malheureusement, ont de longues listes d'attente ce qui dé motive les futurs consultants.

Cet état de pénurie nous amène souvent à assurer une forme de soutien aux familles en demande tout en préservant notre service de « généraliste » qui assure l'orientation vers des organismes ou des intervenants extérieurs pour apporter la réponse la plus adéquate à chaque situation.

La situation sociale actuelle marquée par une dégradation sociale et économique fait que nous sommes sollicités davantage depuis quelques années dans nos missions de remédiation. L'avis du Centre PMS est sollicité plus souvent pour des problèmes éducatifs qui se présentent chez de jeunes enfants dès l'école maternelle. Le soutien à la parentalité, qui constitue un des axes visés par le nouveau décret, fait partie de notre quotidien. Ce travail se complexifie vu la fréquence des situations marquées par l'instabilité des situations familiales et des parcours scolaires

Nous sommes à l'écoute et au service d'un nombre croissant de parents démunis devant des problèmes de comportement de leurs enfants. Notre rôle sera de renforcer leurs capacités à puiser dans leurs ressources les éléments de réponse à leur questionnement.

**VI Nombre d'agents et leurs fonctions :**

Pour répondre aux besoins de cette population, l'équipe du Centre Psycho-Médico-Social HUY1 dispose d'une équipe de 9 agents techniques dont 5 agents à temps partiel, renforcée par un agent administratif à mi-temps.

Elle se compose comme suit : une directrice, trois conseillères psycho-pédagogiques, trois assistantes sociales, une infirmière et une logopède.

**VII Numérisation :**

Tous les dossiers élèves sont numérisés dans nos dossiers Omnipro depuis 2017 conformément à la volonté de notre pouvoir organisateur.

**VIII Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO)**

Voir tableau en annexe

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions  | Sens  | Gestion | Mesure  | Evolution |
|-------------------------------|--|---|---------|---|-----------|
| 1. Offre de service           | <p>Communication du projet de Centre aux Directions de nos écoles et, réciproquement, prise de connaissance des projets des établissements scolaires et de leurs Plan de Pilotage. Mise en place de conventions de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat d'Objectifs des écoles.</p> <p>Communication de ce même projet de Centre à tous nos partenaires engagés dans des actions éducatives avec les élèves de notre ressort.</p> <p>Distribution du <u>dépliant</u> présentant les Centres PMS de la Province de Liège à tous les nouveaux élèves de notre ressort.</p> <p>Des dépliants seront mis à la disposition des Directions d'écoles afin de les distribuer aux nouveaux élèves s'inscrivant en cours d'année.</p> <p>Site internet et Facebook</p> <p>Un courrier sera remis à tous les parents de 2ème et 3ème maternelles présentant nos différentes actions de dépistage</p> | <p>Echanger nos projets respectifs et donner cohérence aux actions et stratégies à mener.</p> <p>Faire connaître nos missions aux partenaires.</p> <p>Améliorer la connaissance et la visibilité de notre service auprès de nos consultants.</p> <p>Informers les parents sur les objectifs de ces actions.</p> |         | <p>Prévoir 19 entretiens avec les Directions de nos écoles en début d'année scolaire. Ce travail sera réalisé par la Direction.</p> <p>Prévoir la distribution de 1000 dépliants en début d'année scolaire. La distribution sera organisée par équipe.</p> <p>Prévoir 600 lettres à remettre aux parents de 2ème et 3ème maternelles. Travail à réaliser en équipe.</p> |           |



| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure  | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|---|-----------|
|                               | <p>Un <u>courrier</u> sera distribué à tous les parents de 6ème année primaire pour les sensibiliser à notre action.</p> <p><u>Accueil des nouveaux élèves</u> du premier degré secondaire grâce à la participation de nos équipes à la journée d'accueil organisée par les deux établissements secondaires.</p> <p><u>Accueil des nouveaux élèves</u> de première année de l'enseignement secondaire paramédical.</p> <p>Un <u>entretien</u> de rencontre sera proposé aux familles des élèves nouvellement inscrits dans nos deux établissements spécialisés.</p> | <p>Présenter aux parents notre animation dans les classes de 6è et leur proposer de nous rencontrer s'ils souhaitent obtenir des informations sur la structure de l'enseignement secondaire.</p> <p>Présenter l'équipe aux élèves et les informer sur les actions dont ils peuvent bénéficier.</p> <p>Présenter l'équipe et informer les étudiants sur les actions dont ils peuvent bénéficier.</p> <p>Favoriser l'intégration de ces élèves et poser un cadre chaleureux aux familles.</p> |         | <p>Environ 400 lettres seront distribuées aux parents de 6ème année au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Travail à réaliser en équipe.</p> <p>Environ 150 élèves du premier degré secondaire seront accueillis par nos équipes dès les premiers jours de septembre.</p> <p>Une septantaine d'élèves de première année infirmier(ère) hospitalier(ère) seront accueillis par l'équipe lors d'une séance d'information début septembre.</p> <p>Prévoir une dizaine d'entretiens avec les familles concernées. Activité qui concerne toute l'équipe.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret                          | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure   | Evolution |
|--|---|---|---------|--|-----------|
| <p>2. <u>Réponse aux demandes des consultants.</u></p> | <p>Chaque agent accueillera les <u>demandes</u> qui lui sont adressées, les portera à la connaissance de l'équipe qui en fera une analyse quadridisciplinaire.<br/>La suite à donner sera déléguée selon les besoins et la prise en charge s'effectuera dans le respect des compétences de chacun.<br/>Le choix d'une stratégie d'intervention ( observation, animation, entretien, concertation, évaluation, orientation ) sera déterminé grâce à la réunion d'équipe pluridisciplinaire.<br/>Prise en charge au sein du service ou en collaboration avec des services extérieurs.</p> <p>Les consultations PMS seront optimisées grâce à l'organisation de <u>permanences</u> dans nos deux établissements secondaires.</p> <p>Une <u>priorité</u> sera donnée aux demandes relatives à l'<u>absentéisme scolaire</u> pour mettre en place des stratégies et des mesures d'accompagnement des familles.</p> | <p>Gérer au mieux les demandes de manière rapide et efficace.<br/>Cadrer les formulations des demandes et établir un climat propice à la communication.<br/>Contribuer au développement harmonieux de l'enfant et du jeune.</p> <p>Se mettre à la disposition du consultant et des équipes éducatives, favoriser ainsi l'écoute.<br/>Répondre de manière optimale aux situations de crise.<br/>Offrir un espace de parole et d'écoute aux jeunes.</p> <p>Eviter le décrochage scolaire en favorisant la coordination avec les équipes éducatives.</p> |         | <p>Nombre de demandes toutes disciplines confondues.<br/>Les entretiens individuels ou familiaux seront gérés par l'agent dont la discipline sera le plus en adéquation avec la problématique concernée et selon les disponibilités de chacun.<br/>Prévoir des réunions quadridisciplinaires 2 à 3 fois par mois.</p> <p>Les permanences pour le secondaire s'établiront selon un roulement des agents concernés toutes disciplines confondues.</p> <p>Activité à réaliser essentiellement par les auxiliaires sociales en collaboration avec les Directions des écoles.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure  | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|---|-----------|
|                               | <p>Une priorité sera également accordée à l'analyse et à la gestion des <u>situations de maltraitance</u>. Une orientation vers des services extérieurs compétents sera envisagée selon les situations qui le nécessitent.</p> <p>Animations portant sur différentes thématiques en réponse aux demandes ponctuelles des écoles ( situations de deuil, gestion de conflit, climat de classe, situations de crise..). Prévention pour l'utilisation des nouvelles technologies : cyberharcèlement, développement de l'application cyberhelp.</p> | <p>Apporter une aide soutenante et adéquate aux enfants et à leur famille.</p> <p>Apporter une aide soutenante et adéquate aux consultants.</p> |         | <p>Travail à réaliser en équipe et en concertation avec la Direction du Centre, avec le PSE et éventuellement en collaboration avec des services extérieurs ( SAJ, SPJ, CRAF, ).</p> <p>A prévoir tout au long de l'année selon les besoins identifiés.</p> <p>Activité à gérer en équipe selon les disponibilités de chacun.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret   | Actions   | Sens   | Gestion | Mesure   | Evolution |
|---------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
| 3. <u>Actions de prévention</u> | Grâce à la présence régulière de nos agents dans les écoles, chaque équipe prendra <u>connaissance des problématiques rencontrées</u> , les analysera, proposera le cas échéant une action à mener ou favorisera la mise en place de partenariats. Rencontres avec les différents partenaires locaux concernés par la prévention. | Eviter ou limiter l'apparition de situations problématiques. Favoriser l'échange des informations avec les équipes éducatives et assurer un meilleur suivi des élèves. |         | Activité qui concerne toutes les disciplines, toute l'année. Le temps consacré à cette activité fluctuera selon le type de situation et selon la quantité.   |           |
|                                 | Dans le <u>domaine de l'absentéisme scolaire</u> , les équipes seront particulièrement attentives à la lutte contre l'absentéisme en sensibilisant chaque Direction d'école à nous communiquer le plus rapidement possible les premiers signes de décrochage scolaire chez les élèves.  | Favoriser une prise en charge plus rapide des situations à risque. Assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale.                                       |         | 18 Directions d'écoles seront sensibilisées à la problématique de l'absentéisme. Le travail sera réalisé en tridisciplinarité. L'intervention avec les familles sera prioritairement prise en charge par les auxiliaires sociales.   |           |
|                                 | Dans le <u>domaine de la violence et de la maltraitance</u> , des animations ponctuelles et à la demande seront organisées en synergie avec l'équipe pédagogique pour gérer les conflits de classe dans le secondaire. Participation à la mise en place du dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire de la Cellule PESH. | Eviter ou limiter l'apparition de situations problématiques.   |         | Participation aux projets développés par les écoles fondamentales en liaison avec la prévention de conflits, le climat de classe et le bien-être à l'école. Prévoir une réunion en début d'année scolaire pour chaque équipe du secondaire. Des contacts se feront au cas par cas. |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions  | Sens  | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|--|---|---------|--|-----------|
|                               | <p>Participation à la Commission de Coordination pour l'arrondissement de Huy-Waremme, commission relative à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.</p> <p>La <u>collaboration avec les services PSE</u> s'établira selon les modalités convenues en début d'année et sur base de l'usage de la fiche de liaison.</p> <p>Les projets d'éducation à la santé seront négociés à ce moment.</p> | <p>Articuler notre réflexion sur le thème de la maltraitance et développer des pistes d'investigation.</p> <p>Favoriser l'échange des informations et assurer un meilleur suivi de la santé mentale et physique des élèves.</p> <p>Approche de l'enfant et de l'adolescent dans sa globalité.</p> |         | <p>Participation de la Direction du Centre aux 4 réunions de la Commission Maltraitance et aux 4 réunions en Bureau.</p> <p>Une première réunion globale sera organisée avec le PSE dès septembre.</p> <p>Une concertation pour les classes de maternelles sera organisée pour chaque équipe dans le courant du second semestre.</p> <p>Des contacts très réguliers seront assurés de manière prioritaire par l'auxiliaire paramédicale.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret              | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure  | Evolution |
|--|---|---|---------|---|-----------|
| <p>4. <u>Repérage des difficultés.</u></p> | <p><u>Niveau 1ère maternelle.</u><br/>Une anamnèse simplifiée sera distribuée aux parents en début d'année scolaire afin de recueillir les premières informations utiles.</p> <p>Un entretien de classe sera organisé avec chaque enseignant dans le courant du troisième trimestre sur base de la grille "Echelle des comportements adaptatifs".</p> <p>Les données de l'entretien de classe et de l'anamnèse seront intégrées dans un dossier individuel numérisé pour chaque élève et les situations problématiques seront analysées en équipe.</p> <p><u>Niveau 2ème maternelle.</u><br/>La même anamnèse sera distribuée aux nouveaux élèves en début d'année scolaire.</p> <p>Un entretien de classe avec l'enseignante sera réalisé dans le courant du 2ème ou 3ème trimestre afin de dépister les enfants qui présentent des difficultés d'adaptation dans leurs apprentissages ou des problèmes comportementaux.</p> | <p>Prise de connaissance.<br/>Favoriser l'adaptation du jeune enfant à la structure scolaire.</p> <p>Collaborer avec l'équipe éducative en déployant une approche développementale de l'enfant.</p> <p>Collaborer avec l'équipe éducative en déployant une approche développementale de l'enfant.</p> |         | <p>Prévoir la distribution de 330 questionnaires aux parents de 1ère maternelle en septembre ou octobre.</p> <p>19 entretiens de classe seront programmés avec chaque enseignant de 1ère maternelle et seront réalisés par les auxiliaires sociales et /ou l'auxiliaire paramédicale.</p> <p>Environ 330 dossiers individuels seront ouverts sur base des données précédentes par l'équipe.</p> <p>Prévoir une cinquantaine d'anamnèses à distribuer par les auxiliaires sociales en septembre ou octobre.</p> <p>17 entretiens de classe seront programmés durant le second trimestre par les auxiliaires sociales et l'auxiliaire paramédicale.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions   | Sens   | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
|                               | <p>Les enfants reconnus en difficulté lors de la concertation feront l'objet d'une investigation individuelle sur le plan cognitif et langagier.</p> <p>Un retour à l'enseignante et aux parents se fera sur base de la nature des difficultés rencontrées et des pistes à dégager.</p> <p>En fin d'année scolaire, une concertation avec l'enseignante et/ou les parents sera organisée selon les nécessités.</p> <p><u>Niveau 3ème maternelle.</u></p> <p>Un dépistage sélectif sera organisé dans toutes les classes de 3ème maternelle dans le courant du premier semestre.</p> <p>Ce dépistage sera suivi d'une analyse des résultats en tridisciplinarité et en concertation avec l'enseignante.</p> <p>Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux parents et des remédiations ou suivis personnalisés seront proposés selon les besoins.</p> <p>Certains élèves repérés en difficulté au premier testing seront réévalués en fin d'année scolaire notamment pour les cas de dérogation ( avancement, maintien, intégration, ).</p> | <p>Evaluer le développement de chaque enfant et fournir aux parents, le cas échéant, des pistes de remédiation.</p> <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre afin d'apporter à chaque enfant toutes les aides qui lui sont nécessaires.</p> |         | <p>Nous prévoyons d'évaluer une centaine d'enfants de 2ème maternelle reconnus en difficulté. Cette évaluation ainsi que le suivi seront réalisés par les conseillères psycho-pédagogiques.</p> <p>Prévoir 20 séances par an de testing collectif pour environ 150 élèves au premier semestre et 18 concertations avec les enseignants.</p> <p>Le travail sera réalisé par les conseillères psychopédagogiques avec l'aide des autres membres de l'équipe selon leur disponibilité.</p> <p>Une vingtaine d'enfants seront réévalués en mai-juin par les conseillères psychopédagogiques.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions  | Sens   | Gestion | Mesure  | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|---|-----------|
|                               | <p><u>Pour toutes les classes de maternelles</u><br/>Encadrement logopédique pour accompagner les enseignants des écoles maternelles dans l'observation et la prévention des difficultés ainsi que des situations de handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités de langage au niveau global classe sous forme d'ateliers, de jeux, de marionnettes.</li> <li>- Observation et repérage des difficultés.</li> <li>- Réalisation de fiches outils et de grilles d'aide à l'observation du langage.</li> <li>- Apport de ressources et d'informations.</li> </ul> | <p>Assurer une meilleure détection précoce des difficultés d'apprentissage.</p>                                  |         | <p>Une cinquantaine de classes de maternelle pourront bénéficier de cet encadrement complémentaire.</p>   |           |
|                               | <p><u>Niveau 1ère année primaire</u><br/>Une concertation avec chaque enseignant de 1ère primaire sera proposée dans le courant du premier trimestre afin de repérer les enfants en difficulté et faire le lien avec les données de 3ème maternelle.</p>   | <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre afin d'apporter à l'élève toutes les aides qui lui sont nécessaires.</p> |         | <p>Prévoir une vingtaine de concertations avec les enseignants de 1ère primaire. Les entretiens seront réalisés en fonction des disponibilités de chacun.</p>   |           |
|                               | <p>Un dépistage collectif sera organisé spécifiquement à l'école de Tihange et de Marneffe, classes dont nous n'avons pas la tutelle en maternelle.<br/>Ce dépistage sera suivi d'une analyse des résultats, d'une concertation avec les enseignantes et les conclusions seront communiquées aux parents.</p>  |  |         | <p>Prévoir 5 séances collectives de tests en septembre.<br/>Le travail sera réalisé par la conseillère psycho-pédagogique accompagnée éventuellement de l'assistante sociale ou de l'auxiliaire paramédicale.</p> |           |
|                               | <p><u>Niveau secondaire</u><br/>Distribution des anamnèses pour chaque nouvel élève du premier degré.</p>  | <p>Prise de connaissance.</p>  |         | <p>Environ 150 anamnèses seront distribuées.</p>  |           |



| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions  | Sens   | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|--|-----------|
|                               | <p>Une rencontre avec chaque classe de 1ère année secondaire sera organisée début septembre afin de faire connaissance avec les élèves et d'établir une relation de confiance.</p> <p>A cette occasion, une fiche de renseignements sera complétée par l'élève, et une animation de prise de connaissance se déroulera afin de créer des liens.</p> <p>Participation des équipes aux conseils de classe organisés dans les deux établissements secondaires.</p> <p><u>Enseignement spécialisé</u><br/>Participation aux conseils de classe pour les deux établissements spécialisés fondamental et secondaire du Château Vert à Sollières.</p> | <p>Favoriser un premier contact avec les nouveaux élèves, les informer par rapport à notre de service, développer le lien et les échanges entre pairs.</p> <p>Prise de connaissance et échange d'informations dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire.</p> <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre afin d'apporter à l'élève toutes les aides qui lui sont nécessaires.</p> <p>Echange d'informations.<br/>Elaboration des PJA avec l'équipe paramédicale.</p> |         | <p>Prévoir une dizaine de rencontres avec chaque classe de 1ère année dans les deux établissements secondaires. Le travail sera réalisé par toutes les équipes du Centre, à raison d'une demi journée par établissement.</p> <p>Prévoir une trentaine de journées à consacrer aux conseils de classe par an. Le travail sera assuré en équipe.</p> <p>Prévoir une quinzaine de demi-journées de conseil de classe. Le travail sera réalisé selon les disponibilités de chacun.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret           | Actions  | Sens  | Gestion | Mesure   | Evolution |
|---|--|---|---------|--|-----------|
| <p>5. <u>Diagnostic et guidance</u></p> | <p>A tous les niveaux d'enseignement, les équipes accueilleront les demandes formulées par les consultants et les analyseront en tridisciplinarité. Selon les cas, différents bilans seront proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bilans pédagogiques</li> <li>- bilans d'orientation scolaire et professionnelle</li> <li>- bilans psychologiques et affectifs</li> <li>- bilans en vue d'une procédure d'intégration</li> </ul> <p>L'analyse de l'ensemble des données psychomédicales sera réfléchie en équipe ainsi que la suite à donner aux hypothèses de travail. Les conclusions des bilans seront remises aux parents dans le cadre d'un entretien. Un accompagnement des parents ou des jeunes seront proposés le cas échéant. Des orientations vers des services extérieurs pourront être également envisagées.</p> <p>Dans la plupart des cas, une concertation et un retour vers les enseignants se feront en respectant notre code de déontologie.</p> | <p>Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant ou de l'adolescent. Evaluer les moyens à mettre en œuvre afin de lui apporter toutes les aides nécessaires.</p> |         | <p>Envisager de réaliser environ 300 bilans par an. Les bilans seront réalisés par les conseillers psychopédagogiques, les entretiens familiaux plus spécifiquement par les auxiliaires sociaux ou par l'auxiliaire paramédicale. Les entretiens de remise de conclusions seront pris en charge par la personne déléguée par l'équipe.</p> |           |
|   | <p>Les réunions d'équipes seront fixées systématiquement à raison d'une demi-journée tous les quinze jours pour optimiser le travail tridisciplinaire.</p>   | <p>Approche de l'élève dans sa globalité.</p>   |         | <p>Prévoir une vingtaine de réunions par équipe par année scolaire. Une réunion de Service sera organisée de manière hebdomadaire.</p>   |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|--|-----------|
|                               | <p>Pratique de réseaux pour l'échange des informations ou l'orientation vers les services extérieurs (Centre de Guidance, CRF, SAJ, SPJ, CRA, hôpitaux, thérapeutes privés ou logopèdes, ).</p> <p>Gestion de diverses situations de crise dans les établissements scolaires :</p> <p>problématiques de violence, de deuil collectif, d'état de choc, .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de la situation à traiter</li> <li>- Récolte d'informations</li> <li>- Intervention de groupe ou individualisée selon la problématique en jeu.</li> </ul> <p>Participation aux conseils de classe organisés au premier degré du secondaire pour l'élaboration des PIA des élèves en difficultés.</p> <p>Entretiens individualisés de guidance à tous les niveaux d'enseignement dans le cadre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de décrochage scolaire</li> <li>- de conflits familiaux</li> <li>- de problèmes comportementaux</li> <li>- de pathologies diverses</li> </ul> | <p>Accompagner les équipes éducatives et leur apporter un soutien dans la gestion de leurs difficultés.</p> <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre pour apporter toute l'aide nécessaire aux élèves.</p> <p>Accompagner l'élève et lui apporter un soutien dans le gestion de ses difficultés.</p> |         | <p>Prévoir une dizaine de situations atypiques par année.</p> <p>Prévoir 6 séances pour les deux établissements secondaires et pour an de conseil de guidance pour toutes les classes du premier degré. Travail à réaliser par équipe.</p> <p>Travail à se partager entre les agents de chaque équipe.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret                                    | Actions   | Sens  | Gestion | Mesure  | Evolution |
|--|---|---|---------|---|-----------|
| 6. <u>Information et orientation scolaire et professionnelle</u> | <p>Participation aux réunions d'évaluation des élèves en processus d'intégration</p> <p><u>Animation</u> dans chaque classe de <u>6ème</u> <u>année primaire</u> au cours du premier semestre.</p> <p>Animation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation de la structure du secondaire</li> <li>- une discussion avec les enfants portant sur leurs attentes, leurs craintes ou leurs préoccupations face à l'étape à franchir.</li> </ul> <p>Un petit dossier individualisé sera proposé à chaque élève et permettra la discussion de groupe.</p> <p>Un courrier à l'attention des parents expliquera notre démarche et proposera de leur apporter des précisions s'ils le souhaitent.</p> <p>Réponse aux demandes de <u>dérogation</u> pour une 8ème année dans l'enseignement primaire ( entretiens, examens individualisés le cas échéant ).</p> | <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre pour apporter toute l'aide nécessaire aux élèves intégrés.</p> <p>Processus d'information portant sur la structure du secondaire.</p> <p>Aider les enfants à s'exprimer, à gérer au mieux les aspects affectifs liés au changement.</p> <p>Favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire de l'élève.</p> |         | <p>Prévoir 360 séances de réunions avec les intervenants pour une année scolaire.</p> <p>Travail à réaliser selon les disponibilités de chacun.</p> <p>Prévoir une animation de 2 heures pour une vingtaine de classes de 6è année primaire.</p> <p>Travail à réaliser en pluridisciplinarité selon les disponibilités de chacun.</p> <p>Prévoir environ 330 lettres à distribuer aux parents et une trentaine d'entretiens avec les familles.</p> <p>Envisager de gérer une quinzaine de situations hypothétiques de dérogation pour une 8ème année primaire.</p> <p>Travail à réaliser en équipe.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions   | Sens   | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
|                               | <p>Examens d'orientation vers <u>l'enseignement</u> spécialisé en concertation avec les écoles primaires ou secondaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examen individuel complet</li> <li>- entretien avec la famille</li> <li>- concertation systématique avec l'enseignant</li> <li>- réflexion en équipe.</li> </ul> <p>Examens d'évaluations pour <u>l'orientation</u> <u>des élèves à besoins spécifiques</u> dans le cadre de l'organisation des aménagements raisonnables et dans le cadre du processus d'intégration.</p> <p>Information sur les filières de l'enseignement secondaire du deuxième degré pour tous les élèves de 2ème année secondaire de notre ressort, sous forme d'animations. Participation en Inter-réseau aux salons des métiers techniques et des secteurs porteurs en collaboration avec le Bassin EFE de Huy/Waremme.</p> <p>Interventions à la demande au 2ème degré et au 3ème degré tout au long de l'année scolaire en proposant des entretiens personnalisés ou des animations dans les classes.</p> | <p>Favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire de l'élève.</p> <p>Evaluer les moyens à mettre en œuvre pour apporter toute l'aide aux élèves à besoins spécifiques.</p> <p>Processus d'émergence du projet personnel de l'élève.</p> <p>Optimisation du parcours scolaire de l'élève.</p> |         | <p>Prévoir une trentaine d'examens d'orientation vers l'enseignement spécialisé par année scolaire. Le travail sera réalisé en pluridisciplinarité.</p> <p>Prévoir une soixantaine de concertations pour la mise en place d'aménagements raisonnables et une cinquantaine de réunions en lien avec des nouveaux projets d'intégration.</p> <p>Prévoir de réaliser une dizaine d'animations dans toutes les classes de deuxième année. Le travail concernera toute l'équipe pluridisciplinaire.</p> | Evolution |

| Objectif<br>Axes du<br>décret       | Actions  | Sens   | Gestion | Mesure  | Evolution |
|-------------------------------------|--|--|---------|---|-----------|
| 7. <u>Soutien à la parentalité.</u> | <p>Le soutien à la parentalité est une activité permanente qui intervient à tous les niveaux d'enseignement et tout au long de nos actions mentionnées dans les huit axes.</p> <p>Soutien des parents désireux de nous rencontrer et d'être aidés dans la gestion de leurs difficultés éducatives ou familiales.</p> <p>Nous jouerons un rôle de médiateur entre les parents et les services extérieurs susceptibles de les aider.</p>   | Accompagner et soutenir les parents dans leurs tâches éducatives.  |         | Activité prioritaire qui nous demandera un investissement considérable, difficilement chiffrable.   |           |
| 8. <u>Educations à la santé.</u>    | <p><u>Enseignement maternel.</u><br/>           Animations dans certaines classes de 3ème maternelle sur des thèmes relatifs à l'hygiène corporelle et dentaire.<br/>           Utilisation du support "Moussy, la petite souris".</p> <p>Animations sur des thèmes divers sur base de propositions dans les écoles.</p> <p><u>Enseignement primaire.</u><br/>           Projet de poursuivre l'activité " manger-bouger " dans les deux classes de 1ère année à l'école de Tihange.</p> | <p>Développer des activités de prévention dans le domaine de la santé.</p> <p>Prévention.</p> <p>Education à l'équilibre alimentaire en partenariat.</p> |         | <p>Une quinzaine d'animations seront organisées sur cette thématique par l'auxiliaire paramédicale tout au long de l'année scolaire.</p> <p>Prévoir trois jours d'animation à réaliser par l'équipe en avril.</p> |           |

| Objectif<br>Axes du<br>décret | Actions  | Sens   | Gestion | Mesure   | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|--|-----------|
|                               | <p>Proposition d'animations d'éducation affective et sexuelle au deuxième degré dans les deux établissements secondaires en synergie avec le planning familial.</p> <p><u>A tous les niveaux d'enseignement.</u><br/>Collaboration systématique avec les <u>services PSE</u> pour l'échange des informations en rapport avec la santé des élèves et sur les projets à mener en matière d'éducation à la santé.</p> | <p>Prévention.</p> <p>Etablir un partenariat dans le domaine de la santé et dans le sens d'une coordination.</p> |         | <p>Prévoir vingt-deux animations tout au long de l'année. Activité qui sera réalisée en collaboration avec l'équipe éducative dans la mesure du possible.</p> <p>Envisager une dizaine de séances de concertation avec les services PSE pour chaque année scolaire. Des échanges réguliers seront assurés par l'auxiliaire paramédicale.</p> |           |

